



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 10 SEPTEMBRE 2015

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	VISITE DU SITE	1
2	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	4
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
4	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 4 JUIN 2015	5
5	ACTIONS DE SUIVI.....	5
5.1	Suivi sur le puits d'alimentation en eau potable AT-018	5
5.2	Compléments d'information sur les eaux souterraines	5
5.3	Quantité de déchets enfouis dans l'ancien site (1997)	5
5.4	Prise de nouvelles photos.....	5
5.5	Suivi à propos du système téléphonique de WM.....	6
6	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM	6
6.1	Captage, valorisation et traitement du biogaz.....	6
6.2	Aménagements sur le site	8
7	DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE 5B.....	9
8	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	10
8.1	Registre des plaintes.....	10
9	DIVERS	11
9.1	Remplacement de la représentante du voisinage de Sainte-Anne-des-Plaines	11
10	PROCHAINE RÉUNION	11

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 VISITE DU SITE

La rencontre débute par une visite du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie, commentée par M. Ghislain Lacombe ing., directeur de l'ingénierie et de l'environnement, et M. Simon Mercier, directeur des opérations.

Voici les faits saillants de la visite :

Entrée du site :

- Une balance mesure le poids des camions à l'entrée et la sortie du site, puisque les clients sont facturés au poids.
- Un détecteur de matières radioactives est aussi présent à l'entrée.
- Un chemin de sortie auxiliaire a été aménagé pour les camions dont WM connaît déjà le poids vide, et qui n'ont donc pas besoin d'être pesés à la sortie du site. Cela permet de libérer la balance à la sortie pour les autres véhicules. Les camions utilisant ce chemin sortent du site via la 1^{ère} rue.
- L'écocentre situé à l'entrée est opéré par la MRC de la Rivière-du-Nord.

Cellule en opération :

- La cellule actuellement active a été mise en service en juillet 2015.
- Lorsque la cellule sera à pleine capacité, WM procédera au recouvrement final.
- Afin d'assurer la stabilité des matières empilées dans la cellule, WM planifie des paliers à différentes hauteurs sur la cellule. Certains paliers sont ensuite enlevés, et les autres sont laissés pour assurer la stabilité du site à long terme et éviter les glissements de terrain.
- Lorsque WM procède au recouvrement final des cellules, des descentes en pierres sont aménagées pour recueillir et évacuer les eaux, et limiter ainsi l'érosion de la végétation.

Captage, valorisation et traitement du biogaz :

- Des puits verticaux et tranchées horizontales servant à capter le biogaz sont aménagés au fur et à mesure de l'aménagement des cellules.
- La plus grande partie du biogaz capté est envoyée à l'usine Rolland, le reste étant brûlé par une torchère.

Gestion des eaux :

- Les eaux sont acheminées vers le bassin d'accumulation d'une capacité de 60 000 mètres cubes.
- Les eaux sont ensuite traitées avec le réacteur biologique séquentiel (RBS), qui est chauffé pour traiter l'eau à l'année.

Pendant la visite, plusieurs questions et commentaires ont été formulés. En voici un résumé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a une zone qui ne semble pas utilisée. Est-ce que ça appartient à WM?</i>	M. Mercier confirme que oui, la propriété de WM s'étend jusqu'au rang Sainte-Marguerite et la montée Lafrance. La zone en question est utilisée par les entrepreneurs pour entreposer du matériel.
<i>Le sable que vous empilez est-il pris sur place, ou bien il est importé?</i>	M. Mercier répond que le sable provient des excavations. Il est empilé en vue d'être utilisé soit pour le recouvrement final, soit pour d'autres travaux de construction sur le site.
<i>Jusqu'à quelle heure les camions de déchets peuvent-ils entrer sur le site?</i>	M. Mercier précise que les camions peuvent entrer sur le site jusqu'à 23 h.
<i>D'où proviennent les déchets qui arrivent en soirée?</i>	M. Mercier répond que les déchets qui arrivent plus tard en soirée proviennent de centres de transbordement, par exemple celui de Gatineau ou de Laval.
<i>Les matières apportées par les camions sont-elles recouvertes chaque jour?</i>	M. Mercier répond que oui.
<i>Lorsque la cellule en opération sera pleine, quelle sera sa hauteur?</i>	M. Lacombe mentionne que la cellule en opération aura la même hauteur que la cellule déjà remplie juste à côté, soit à une élévation de 108 mètres par rapport au niveau de la mer.
<i>Puisque les déchets se compactent avec le temps et que l'élévation de la cellule diminue, est-ce que vous allez retourner entreposer plus de matières pour atteindre de nouveau l'élévation de 108 mètres?</i>	M. Lacombe indique que le recouvrement final doit être réalisé lorsque l'élévation finale (108 mètres) est atteinte pour la 1 ^{ère} fois. Par la suite, les seuls travaux possibles sont ceux permettant de stabiliser la cellule.
<i>Quelle sera la superficie totale de la cellule une fois remplie?</i>	M. Lacombe indique que la superficie utilisée à ce jour est de cinq hectares. Quatre hectares supplémentaires seront excavés en 2016, pour un total de neuf hectares.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quoi sert la cheminée que l'on voit près de la cellule active?</i>	M. Lacombe mentionne qu'il s'agit d'une torchère utilisée uniquement en cas d'urgence.
<i>À quoi servent les équipements blancs et jaunes que l'on aperçoit?</i>	M. Lacombe précise qu'il s'agit de stations de pompage du lixiviat. Un isolant est appliqué par-dessus pour éviter que ces équipements ne gèlent pendant l'hiver.
<i>La pierre que vous utilisez provient-elle de la région?</i>	M. Lacombe explique que la pierre granitique provient de Saint-Hippolyte.
<i>Quelle est l'épaisseur de la géomembrane utilisée pour le recouvrement final?</i>	M. Lacombe explique que l'épaisseur de la géomembrane est de 40 millièmes de pouce, soit un millimètre.
<i>Je remarque plusieurs goélands en ce moment. Est-ce toujours comme ça?</i>	M. Mercier indique que non, en temps normal il n'y a pas d'oiseaux. Le site est moins attrayant pour les oiseaux car il y a moins de surfaces laissées à l'air libre, et donc moins de nourriture disponible. Le fauconnier devrait normalement être présent du lever au coucher du soleil. La nuit, les oiseaux ne sont pas actifs.
<i>Est-ce qu'il y a un seul fauconnier?</i>	M. Mercier confirme que oui.
<i>Est-ce que les matières organiques sont acheminées à votre site?</i>	M. Mercier explique que les matières qui sont triées par les programmes de compostage ne sont pas acheminées sur le site de WM. Par contre, les matières compostables qui sont jetées dans les poubelles sont en effet acheminées, et enfouies, sur le site.
<i>À quelle fréquence les camions de déchets arrivent-ils sur le site?</i>	M. Mercier mentionne qu'il y a une période de pointe à la 1 ^{ère} heure d'ouverture le matin, pendant laquelle 20 % des camions de la journée arrivent. Pendant la journée, les camions circulent à un rythme plus régulier. Après 16 h 30, c'est généralement plus tranquille.
<i>Comment communiquez-vous avec le chauffeur pour lui dire où reculer?</i>	M. Mercier explique que WM communique par radio avec les chauffeurs.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le site est-il ouvert 7 jours sur 7?</i>	M. Mercier indique que non. Le site est ouvert du lundi au vendredi ainsi que le samedi de 7 h à 13 h. Le site est fermé le dimanche.
<i>Depuis 1997, combien de tonnes ont été enfouies?</i>	M. Lacombe indique avoir la réponse pour la période avant 1997, puisque le comité avait demandé cette information à la dernière rencontre du comité. Pour la période après 1997, il faudra vérifier.
<i>À quoi sert la voilière située près de l'entrée du site?</i>	M. Mercier explique que la voilière sert aux faucons qui restent sur place.

ACTIONS DE SUIVI :

- Vérifier le nombre de tonnes enfouies au site de WM depuis 1997

2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

À la suite à la visite du site, M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et accepté par les participants.

M. Dussault propose de discuter au point *divers* du remplacement de Mme Marie-Ève Robinson, qui représentait le voisinage du secteur de Sainte-Anne-des-Plaines.

L'ordre du jour est ensuite accepté par les participants. Il figure à l'Annexe 2.

4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 4 JUIN 2015

Le compte rendu de la réunion du 4 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 SUIVI SUR LE Puits D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AT-018

M. Lacombe rappelle que WM doit surveiller deux puits à l'extérieur de sa propriété, qui étaient utilisés comme source d'eau potable au moment du décret en 2004. Le comité souhaitait savoir à titre informatif si le puits AT-018 était toujours un puits d'alimentation en eau.

M. Lacombe confirme que le puits AT-018 est encore utilisé comme source d'eau potable.

5.2 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES EAUX SOUTERRAINES

Le comité souhaitait avoir plus d'information sur la diminution constatée par WM du niveau de la nappe phréatique.

M. Lacombe précise qu'une diminution d'entre un et deux mètres a été constatée.

Il rappelle que la nappe phréatique se recharge en amont de la propriété de WM (au nord). La diminution peut être causée par différents facteurs : utilisation de l'eau pour arroser les champs, davantage de puits artésiens, etc. WM ne connaît pas la cause exacte de la diminution observée.

5.3 QUANTITE DE DECHETS ENFOUIS DANS L'ANCIEN SITE (1997)

Le comité souhaitait connaître la quantité de déchets enfouis dans l'ancien site, soit avant 1997.

M. Lacombe indique que trois millions de tonnes ont été enfouies dans l'ancien site.

5.4 PRISE DE NOUVELLES PHOTOS

M. Dussault rappelle que des nouvelles photos du site devaient être prises pour y voir l'ensemble de la propriété de WM, jusqu'à la montée Lafrance.

M. Dussault demande si les photos conviennent et peuvent ainsi être envoyées à l'impression. Le comité confirme que les photos conviennent. Les photos imprimées seront distribuées au comité à la prochaine rencontre.

La nouvelle photo est également disponible à la présentation qui figure à l'Annexe 3.

ACTIONS DE SUIVI :

- Imprimer les nouvelles photos et les apporter à la prochaine rencontre.

5.5 SUIVI A PROPOS DU SYSTEME TELEPHONIQUE DE WM

M. Dussault rappelle que l'objectif du système téléphonique est d'aviser les citoyens lorsque des travaux risquent de causer des nuisances. Ce système est centralisé à Waterloo. À la dernière rencontre du comité, un membre a avisé WM que des appels avaient été effectués trop tôt dans la journée et dans un français incertain.

M. Dussault explique qu'il a fait un suivi pour remédier à la situation. Il s'assurera que les messages et l'heure des appels sont convenables.

6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

6.1 CAPTAGE, VALORISATION ET TRAITEMENT DU BIOGAZ

M. Lacombe explique que tous les lieux d'enfouissement au Québec ont maintenant l'obligation de capter les biogaz produits par la décomposition des matières, pour ensuite les détruire ou les valoriser.

La présentation sur la gestion du biogaz sur le site de WM est disponible à l'annexe 3.

Voici les faits saillants :

- Des puits verticaux et des tranchées horizontales permettent de capter les biogaz générés sur l'ensemble du site. Le biogaz est nettoyé et compressé par Gaz Métro, puis envoyé à l'usine de fabrication de papier Rolland pour être valorisé. Le surplus de biogaz est brûlé par trois torchères.
- Pour creuser un puits de captage, il faut d'abord forer un trou, puis installer un tuyau de PVC perforé. De la pierre est déposée tout autour du tuyau et un bouchon d'argile est installé sur le dessus pour éviter les infiltrations d'eau et d'oxygène. La majorité des puits sont équipés d'une pompe pour retirer l'eau qui pourrait s'y accumuler. Deux techniciens viennent aussi prendre différentes mesures chaque mois afin de s'assurer de l'efficacité de chacun des puits.
- Les puits et les tranchées aspirent le biogaz grâce à une pression négative qui est exercée dans le réseau.
- L'installation des puits est souvent à l'origine des alertes d'odeurs car les forages dans la masse de déchets créent des chemins préférentiels par lesquels le biogaz peut migrer.
- Zones 2A, 3A et ancien site : des travaux d'amélioration ont été effectués et de nouveaux puits ont été aménagés pour s'assurer de l'efficacité du réseau de captage du biogaz.

- Zone 4 (recouvrement final installé) : les débits captés indiquent une bonne performance du réseau de captage.
- Zone 5 : les puits sont aménagés progressivement, au fur et à mesure de l'aménagement de la cellule.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'aménagement des puits engendre des odeurs sur une longue période de temps?</i>	M. Lacombe explique que les entrepreneurs doivent avoir complété l'aménagement des puits dans la même journée. Les puits ne peuvent pas être laissés ouverts. Cette clause est d'ailleurs indiquée dans les contrats.
<i>Est-ce qu'il va y avoir d'autres travaux d'amélioration du réseau de captage du biogaz prochainement?</i>	M. Lacombe indique que les travaux réalisés ont une durée de vie d'environ 15 ans.
<i>Est-ce qu'il faut aménager un certain nombre de puits en fonction de la quantité de déchets enfouis?</i>	M. Lacombe explique que WM installe 1 puits par 1,5 acre de terrain pour s'assurer que le rayon d'influence des puits permette d'aspirer tout le biogaz généré dans les cellules. WM utilise ainsi un quadrillage pour localiser les nouveaux forages. La quantité de déchets enfouis n'est pas le facteur décisif.
<i>Quelle est la superficie de la zone 4?</i>	M. Lacombe précise que la superficie de la zone 4 est de 77 acres.
<i>Sur la carte de localisation des puits, il semble y avoir des zones qui sont plus concentrées. Pourquoi?</i>	M. Lacombe explique que la carte localise non seulement les puits verticaux, mais aussi les tranchées horizontales. C'est pourquoi il y a davantage de points sur les côtés des cellules par rapport au centre. Quant aux puits verticaux, ceux-ci sont en effet aménagés de façon uniforme, soit un puits à chaque 1,5 acre.
<i>Est-ce que la quantité totale du biogaz capté par WM (incluant le biogaz valorisé et détruit) fluctue dans le temps?</i>	M. Lacombe explique qu'avec le temps, certaines zones génèrent moins de biogaz, alors que d'autres en génèrent davantage. Ainsi, en moyenne, la quantité totale de biogaz capté sur le site est relativement constante.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la quantité du biogaz qui est valorisé via l'usine Rolland fluctue dans le temps?</i>	M. Lacombe répond que non, la quantité de biogaz valorisé est constante.
<i>Est-ce qu'il y a d'autres projets sur la table pour valoriser une plus grande partie du biogaz capté?</i>	M. Dussault explique que pour le moment, aucun projet concret et viable n'est en vue. WM demeure à l'affût des opportunités pour valoriser une plus grande quantité de biogaz. Les acteurs économiques de la région sont au courant que du biogaz est disponible.
<i>Supposons qu'un projet se présente, est-ce que le promoteur pourrait utiliser la ligne de transport du gaz qui est déjà présente?</i>	M. Dussault souligne que la ligne de transport du biogaz vers l'usine Rolland est utilisée à pleine capacité. Il faudrait ainsi construire une nouvelle ligne de transport.

6.2 AMENAGEMENTS SUR LE SITE

M. Lacombe commente plusieurs photos présentant les aménagements récents sur le site.

Voici les faits saillants de la présentation :

- Lorsque la natte bentonite entre en contact avec de l'eau, son volume peut être multiplié par huit, ce qui assure l'imperméabilité de la membrane.
- Lors des travaux de fusion des membranes géosynthétiques, un contrôleur vérifie que la soudure a bien été réalisée en injectant une pression d'air, et en vérifiant si l'air s'échappe ou non au travers de la membrane.

Les photos sont disponibles dans la présentation qui figure à l'Annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous avez dit que la natte bentonite peut prendre huit fois son volume. De quelle façon cela influence-t-il vos travaux lors de l'installation de la membrane?</i>	M. Lacombe note que la natte bentonite n'est pas installée si de la pluie est prévue. La natte est rapidement recouverte par une membrane (la journée même) pour éviter qu'elle soit mouillée.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pendant les travaux, est-ce qu'il y a des contrôles gouvernementaux pour vérifier si c'est bien fait?</i>	<p>M. Lacombe répond qu'il n'y a pas d'inspecteurs présents sur le site lors des travaux. Par contre, les résultats de tous les tests sont envoyés au ministère, photos à l'appui, pour montrer que les travaux sont réalisés en conformité à la réglementation.</p> <p>M. Dussault précise que WM a une équipe responsable du contrôle de la qualité.</p> <p>M. Lacombe complète en affirmant qu'il y a deux niveaux de contrôle de la qualité, soit les contrôleurs et une firme d'assurance de la qualité. Cette firme est indépendante et prend des échantillons de la soudure des membranes pour les envoyer en laboratoire et effectuer des tests.</p>

7 DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE 5B

M. Dussault rappelle que le dernier décret octroyé est scindé en deux phases d'exploitation d'une durée de cinq ans chacune. La première phase (zone 5A) prendra fin en 2017. En juillet dernier, WM a déposé une demande en vue de la deuxième phase (zone 5B).

La zone 5B est déjà prévue au décret. Ainsi, il ne sera pas nécessaire de réaliser une autre étude d'impact. WM doit tout de même déposer une demande administrative. La décision sera prise par le cabinet des ministres. WM souhaite débiter les travaux pour la phase 5B en 2016.

M. Dussault indique que les technologies utilisées pour la phase 5B seront les mêmes que pour la phase 5A : gestion des eaux, biogaz, etc. WM s'attend quand même à devoir répondre à une série de questions de la part du ministère. WM va tenir le comité de vigilance au courant de l'état de la demande.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Sur la photo aérienne du site, il y a une zone inexploitée à gauche de la zone 5B. Est-ce que WM pourrait utiliser cette zone pour agrandir le site après la phase 5B?</i>	<p>M. Dussault confirme que oui, WM pourrait exploiter cette zone dans le cadre d'un éventuel projet d'agrandissement. Il faudrait alors produire une nouvelle étude d'impact. Le processus du BAPE serait également enclenché.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Quelle serait la superficie de cette nouvelle zone?</i></p> <p><i>Serait-elle remplie sur une période de 10 ans, comme c'est le cas pour les zones 5A et 5B?</i></p>	<p>M. Dussault explique que la superficie cette zone encore inexploitée est plus grande que celle des zones 5A et 5B, mais qu'elle est moins profonde.</p> <p>Ainsi, il serait possible d'y enfouir une plus petite quantité de déchets, sur une période d'un peu plus de 10 ans.</p>
<p><i>Pour la phase 5B, est-ce que le tonnage annuel maximal permis sera revu à la baisse?</i></p>	<p>M. Dussault explique qu'il n'a pas encore reçu d'indication en ce sens de la part du gouvernement. Toutefois, WM ne s'attend pas à un changement majeur à propos du tonnage annuel maximal autorisé.</p>

8 RAPPORT D'ACTIVITÉS

8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Mercier mentionne qu'une plainte a été reçue la journée même de la rencontre du comité, au sujet d'odeurs perçues au courant des derniers jours.

Les commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'ai aussi contacté WM pour savoir s'il y avait un problème. L'odeur est présente depuis deux ou trois jours.</i></p> <p><i>Je ne suis pas certain si les odeurs sont causées par WM ou si elles proviennent d'ailleurs.</i></p>	<p>M. Mercier précise qu'il a discuté avec la personne ayant fait la plainte pour tenter de déterminer la provenance de l'odeur, et pour expliquer la différence entre une odeur de biogaz, de purin, et une odeur de déchets. Avec l'humidité présente dernièrement, il se peut que les odeurs soient plus concentrées dans le secteur de façon générale.</p> <p>M. Mercier souligne que WM va se pencher sur le dossier au cours des prochains jours.</p>

ACTIONS DE SUIVI :

- Réaliser un retour sur les odeurs perçues au début du mois de septembre.

9 DIVERS

9.1 REMPLACEMENT DE LA REPRESENTANTE DU VOISINAGE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

M. Dussault demande l'avis du comité de vigilance sur le besoin de trouver un nouveau membre suite au départ de Mme Robinson à titre de représentante du voisinage du secteur Sainte-Anne-des-Plaines.

Le président du comité de vigilance, M. Berthiaume, indique qu'il y a de la place pour accueillir un nouveau membre au sein du comité.

M. Dussault mentionne qu'il communiquera avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines pour tenter d'identifier un nouveau membre. Il précise également qu'une lettre de remerciements sera préparée avec M. Berthiaume, puis sera envoyée prochainement à Mme Robinson.

ACTIONS DE SUIVI :

- Contacter la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines dans le but de trouver un nouveau membre de ce secteur souhaitant joindre le comité de vigilance.
- Envoyer une lettre de remerciements à Mme Marie-Ève Robinson.

10 PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le 3 décembre prochain à partir de 19 h.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 19 h 50.

Dave C. Arseneau
Rapporteur de la réunion